

Pédagogie fédérale

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **6 (1868)**

Heft 38

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-179935>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 19 septembre 1868.

Lausanne aura un théâtre ! Voilà qui est aujourd'hui bien entendu ! Grâce à la générosité des autorités communales et à l'esprit public qui s'est manifesté d'une manière inattendue, le capital nécessaire est complètement réalisé.

Le coût des constructions est évalué à 400 mille francs. La commune fournit 100 mille francs, outre les terrains nécessaires. Restait à trouver 300 mille francs, que le public devait fournir par une prise d'actions dont l'intérêt ne peut pas dépasser le 3 1/2 p. %. Le comité d'initiative pensait obtenir de cette manière 200 mille francs et comptait demander le solde à l'emprunt. Mais il s'était trompé ! En peu de jours, la prise d'actions atteignait le chiffre de 300 mille francs ; le nombre maximum des actions, qui est de 600, était complètement atteint, et il a même fallu refuser 35 actions qui se sont présentées trop tard.

Un grand nombre de personnes ont souscrit cinq, dix, quinze ou vingt actions ; mais le nombre des propriétaires d'une action est grand aussi, puisqu'il atteint le chiffre de 250 environ. Il y a donc eu une véritable participation de toutes les classes de la société lausannoise, une manifestation spontanée de l'esprit public à laquelle bien peu de personnes s'attendaient. On peut donc dire aujourd'hui, avec plus d'assurance qu'il y a trois mois, que le théâtre était désiré à Lausanne, qu'il était un besoin de notre population. La persistance mise par quelques-uns à le réclamer a eu donc ce bon résultat de faire taire les oppositions et d'obtenir enfin, en 1868, une salle de spectacle dont Lausanne n'aurait jamais dû se dessaisir, puisqu'elle en possédait une autrefois.

La salle de spectacle pourra renfermer 800 spectateurs commodément assis ; dans le bâtiment central, il y aura en outre une salle de concert, plus petite, disposée de manière à servir de foyer dans les grandes réunions, de salle de bal, etc. Deux ailes sont ajoutées à ce bâtiment : l'une d'elles renfermera un café-restaurant, avec un jardin et une grande salle à manger, disposée de manière à pouvoir, dans certaines occasions, être jointe à la petite salle de concert ; la seconde aile sera distribuée de la manière qui pourra lui faire produire le plus grand revenu possible.

Le terme de la Société est fixé à cinquante ans. A l'expiration de la durée de la Société et après le

remboursement des actions, la commune rentrera, sans autres débours, en possession de tout l'actif social.
S. C.

Le 20 août dernier, les radicaux de la ville de Berne se sont réunis pour discuter la révision de la Constitution fédérale, au point de vue de la centralisation militaire.

Dans cette réunion, M. le colonel Feiss, secrétaire du département militaire, a essayé, dans un long exposé, de faire ressortir, en faveur de la centralisation, les défauts de notre organisation militaire. Non seulement il voudrait que nous fussions soldats jusque dans la vieillesse, mais que, dès l'enfance, nous fussions initiés au métier de la guerre. M. Feiss prétend que les cantons feraient de notables économies en laissant à la Confédération l'organisation et l'instruction de l'armée.

« Rien n'empêchera, a-t-il dit, qu'on ne joigne » à l'école primaire l'enseignement de la gymnastique ; qu'à l'enseignement de la géographie on joigne l'étude du terrain ; qu'à celui de l'histoire on joigne l'histoire militaire ; qu'en enseignant les mathématiques on ne fasse en même temps un cours de balistique, etc., etc. »

C'est à propos de ces utopies militaires de M. Feiss, que la *Gazette de Lausanne* a publié, il y a quelques semaines, un long article intitulé : *La centralisation militaire*, et que nous recevons aujourd'hui les lignes suivantes :

Pédagogie fédérale.

Autrefois les colonels gagnaient des batailles ; aujourd'hui ils font de la pédagogie, et c'est dans le champ de l'enseignement qu'ils vont désormais moissonner les lauriers. C'est ce que nous révèle un rapport fait à l'*Union libérale*, de Berne, par un colonel attaché au bureau du Département militaire fédéral. Colonels et Département fédéral, voilà deux titres qui rappellent déjà toute une série d'heureuses réformes ; mais cela n'est rien auprès de ce que nous annonce le susdit rapport, qui réellement renferme des idées si nouvelles, si sages, si fécondes, que nous ne pouvons résister au plaisir d'en faire part aux lecteurs du *Conteur vaudois*.

Jusqu'ici, la pédagogie a suivi une tendance éminemment fautive ; les maîtres dans cet art, Girard, Pestalozzi, lui assignaient pour but la préparation de l'homme à une vie supérieure soit dans

ce monde, soit dans l'autre. Evidemment Girard n'y entendait rien, Pestalozzi n'y voyait goutte. Pourquoi s'élever si haut, pendant que l'on est encore sur cette terre, au bon temps des mitrailleuses et des chassepots? Que parle-t-on d'hommes, de citoyens: ce sont des militaires qu'il nous faut, et rien que des militaires, depuis le berceau jusqu'à la tombe.

Il est temps de rentrer dans une voie plus rationnelle; le rapport en question nous en indique les moyens qui sont excessivement simples et s'adaptent si bien au système actuel, que leur introduction pourra se faire presque sans difficultés. Voyez plutôt. On fait actuellement de la géographie, même dans la dernière des écoles primaires; rien n'empêchera d'y ajouter l'étude du terrain, au point de vue militaire. Tout en donnant sa leçon et en surveillant d'un œil les babillards, le maître indiquera soigneusement les points forts du pays, les points exposés, en même temps qu'il donnera quelques détails sur l'art des fortifications; puis, pour rendre cet enseignement réellement profitable, il y joindra quelques notions de tactique. Ça ira tout seul: chacun connaît les heureuses dispositions qui se manifestent pour la lutte chez l'enfant: à 7 ans, le moutard est déjà fort sur le coup de poing et sur la bousculade; au maître intelligent à découvrir, dans ces querelles hâtives, les premiers éléments de la science militaire, qui se trouvera ainsi à la portée des plus jeunes têtes. Plus tard, quand le gamin connaîtra ses quatre règles, on passera à des développements plus relevés, et ainsi de suite, progressivement, on arrivera aux écoles de peloton, de compagnie, perfectionnées par le nouveau règlement fédéral. Les aînés qui montreront des aptitudes, recevront les premiers développements de la stratégie. De cette manière, le plus simple soldat pourra au besoin remplacer son colonel, lorsque celui-ci, sur le champ de bataille, aura perdu une jambe, un bras... ou la tête, ce qui arrive quelquefois, malheureusement.

Après l'étude du terrain et de la tactique, rien de plus important que la balistique; chacun en conviendra. Pour moi j'enrage que notre régent, un brave homme pourtant, et qui orthographiait admirablement, ne nous en ait jamais dit un traitre mot. Point ne sera besoin d'en faire un enseignement à part, mais simplement une application toute naturelle des mathématiques. D'attrayants problèmes sur la trajectoire alternent heureusement avec ceux, parfois trop arides, de nos manuels.

Quant aux résultats on n'en saurait douter. Actuellement nos tireurs visent singulièrement juste; ils frappent en pleine poitrine; que sera-ce lorsqu'ils connaîtront la balistique!... Les sciences naturelles fourniront à leur tour à l'enseignement militarisé une infinité de ressources. En parlant chimie, la poudre fédérale, sa composition, ses différentes espèces tomberont naturellement dans le sujet. En zoologie, l'intérêt se portera plus particulièrement sur le cheval, ce noble et inséparable compagnon du colonel.

Bien des gens se demanderont sans doute s'il n'y

aurait rien à faire pour le mulet, si précieux pour l'artillerie de montagne.

On pourrait, croyons-nous, poser sans crainte la question à l'autorité fédérale, car son administration paternelle ne néglige point les animaux; dernièrement encore, les pères de la patrie, qui ne donneraient pas un liard pour une exposition scolaire, votaient une forte subvention en faveur du bétail suisse qui, à cette heure même, tient grandes assises à Langenthal, grâce à cette touchante faveur.

Le rapport se tait sur un cours d'esthétique fédérale que le Département militaire ferait donner aux Welches, pour réformer leur goût, et leur apprendre à apprécier le mérite et l'élégance des nouvelles coiffures militaires. Il ne dit rien non plus des instructions à donner aux sages-femmes et aux nourrices, instructions indispensables pour préparer, dès le berceau, l'enfant à sa future vocation.

Mais attendons, toutes ces choses viendront en leur temps. — Quant aux instituteurs, ils auront nécessairement aussi un uniforme et leur instruction militaire, et nous touchons à cet âge heureux annoncé par le noble lord Brougham, où l'instituteur primaire règlera les destinées des peuples.

Quels progrès! les colonels seront pédagogues et les régents seront colonels; ils s'appelleront frères d'armes et leur union commencera l'ère de la fraternité universelle. La Suisse fera l'admiration des peuples et c'est bien alors qu'on pourra lui donner sans flatterie le titre d'éducateur du genre humain.

E. D.

Une mystification en partie double.

Causerie genevoise.

Les *Causeries* à date fixe ne sont pas notre fait, les abonnés du *Conteur* ont pu s'en apercevoir; tantôt les sujets font absolument défaut sur la place, tantôt ils se pressent à tel point qu'il est impossible de n'en pas laisser échapper plusieurs qui fourniraient cependant de piquantes actualités.

C'est ce qui nous arrive aujourd'hui. Les orages du Grand Conseil à propos de l'hospice général qui va être enfin créé, la pieuse fureur du clergé catholique, au sujet de Monseigneur d'Hébron que nous ne voulons pas reconnaître comme évêque de Genève, nous fourniraient plus d'une réflexion humoristique; toutefois, nous donnerons la préférence à une excentricité qui a mis la population féminine de notre ville sur les dents.

Comme nous avons déjà parlé des Eves genevoises lors des séances de M. Naville, nous ne reviendrons pas sur les traits saillants du caractère de nos concitoyennes, les croyant suffisamment connus.

Or, voici l'annonce qu'on lisait dans le *Journal de Genève* du 1^{er} et du 3 septembre:

» DEMANDE EN MARIAGE.

» Un Monsieur de trente-deux ans, très bonne
» famille, fortune indépendante (plus tard, riche),
» désire s'unir à une dame d'une trentaine d'an-
» nées; aimable et bon caractère, indépendante,
» bienfaisante, fortune et rentes lui restent pro-